



# SEMEA

Syndicat mixte des bassins  
versants de la rivière Ecole, du ru de la  
Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

## Rapport d'activité 2024/2025





L'Ecole à Pringy

1

# SOMMAIRE

## Présentation du syndicat

Objectif GEMAPI	P.6
Périmètre de mission du SEMEA	P.7
Gouvernance du SEMEA	P.9
Organigramme du syndicat	P.10
Vie du syndicat	P.11



Vallée de l'Ecole à Perthes

2

## Bilan d'activités 2024 et perspectives 2025

Entretien des cours d'eaux et milieux humides	P.15
Prévention des inondations	P.20
Restauration des cours d'eau	P.24
Stratégie foncière	P.30
Contributions aux actions des partenaires	P.30



L'ENS La Rivière à Saint-Sauveur-sur-Ecole

# 3

## Bilan financier

Avancement technique	P.33
Fonctionnement	P.34
Investissements	P.36



**Le budget de fonctionnement est le moteur de l'efficacité du syndicat.**



**THIERRY FLESCH**  
Président du SEMEA

## LE MOT DU PRÉSIDENT

---

Chers Collègues et Administrés,

Cette deuxième année de mise en œuvre du Contrat de Territoire a mis en évidence un manque d'engagement de nos investissements. Au second semestre 2024, un nouvel ingénieur a rejoint l'équipe pour améliorer cette situation en 2025. Néanmoins, vous constaterez que le fonctionnement reste maîtrisé et les travaux d'entretien sont pleinement réalisés.

Le budget de fonctionnement est le moteur de l'efficacité du syndicat. Il nous permet d'adapter la structure à la charge croissante, due au déploiement des diverses opérations d'investissement inscrites au Contrat de Territoire, tout en créant l'épargne nécessaire à l'amélioration de nos capacités d'emprunt dans les années à venir. Malgré des vents contraires, le SEMEA poursuit sa montée en charge et assure ses missions.

Ce bilan vous présente l'activité technique et financière du syndicat en 2024, deuxième année du Contrat de Territoire, ainsi que les actions prévues en 2025.

Je vous souhaite une bonne lecture.

# 1

## PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Zone d'expansion des crues à Pringy

# OBJECTIF GEMAPI

Le **Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents (SEMEA)** a pour missions la préservation de la qualité et la disponibilité de la ressource en eau ainsi que la maîtrise des risques inondations.

Ces objectifs, qui sont étroitement liés, s'inscrivent dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Le SEMEA s'engage activement à préserver et restaurer les rivières, ruisseaux, fossés, marais, mares, prairies humides et forêts alluviales. Ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans la purification de l'eau, la recharge des nappes phréatiques et la régulation naturelle des crues.

Un axe primordial de cette démarche concerne la protection des biens et des personnes contre les risques d'inondation.

## ■ Focus sur la compétence GEMAPI

La GEMAPI constitue une compétence obligatoire, attribuée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ces derniers ont la possibilité de transférer cette compétence aux syndicats de bassins versants compétents sur leur périmètre. Les actions entreprises par les EPCI dans le cadre de la GEMAPI sont définies par l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

### GEMAPI OBLIGATOIRE

(Article L211-7 du Code de l'Environnement)

une partie des missions est obligatoire et définie par les items suivants



### GEMAPI OPTIONNELLE

(Hors GEMAPI) (L.211-7 code environnement)



# PÉRIMÈTRE ET MISSIONS DU SEMEA

Le territoire du SEMEA est situé dans le sud de l'Île-de-France à cheval entre l'Essonne et la Seine-et-Marne. Il intervient dans cinq bassins versants :

- la rivière Ecole,
- le ru de la Mare-aux-Evées,
- la Seine et ru de Balory,
- la Seine à Melun,
- la Seine à Fontainebleau.

Pour ces trois derniers bassins, le SEMEA n'intervient qu'en rive gauche du fleuve.

Le SEMEA intervient pour le compte de **Trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et concerne 34 communes :**

- Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau - 21 communes
- Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine - 7 communes
- Communauté de Communes des Deux Vallées - 6 communes



## Quelques chiffres :



**585 KM<sup>2</sup>**  
SUPERFICIE DES  
BASSINS VERSANTS



**210 KM**  
LONGUEUR DES RÉSEAUX  
HYDROGRAPHIQUES



**130 000 H.**  
POPULATION VIVANT DANS  
LES BASSINS VERSANTS

## LES MISSIONS DU SEMEA SONT VARIÉES



**L'ENTRETIEN**  
DES COURS D'EAU  
ET DES MILIEUX HUMIDES



**LA RESTAURATION**  
DES COURS D'EAU  
ET DES MILIEUX HUMIDES



**LA PRÉVENTION**  
DES SÉCHERESSES  
ET INONDATIONS



**LA GESTION**  
DE CRISE



**L'INFORMATION**  
ET LA SENSIBILISATION



**VIE DU SYNDICAT**



### **Afin de limiter les effets néfastes du changement climatique,**

le SEMEA intègre la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides (zones humides, restauration de l'hydromorphologie, reconnexion/remobilisation des champs d'expansion de crues, restauration des continuités latérales et longitudinales des cours d'eau, etc) aux projets qu'il met en œuvre dans le bassin versant.

**Dans ce sens, le Contrat Territorial Eau et Climat 2019-2024 que le SEMEA a signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) sera reconduit en 2026 afin de poursuivre cet effort sur le long terme.**

# GOUVERNANCE DU SEMEA

Hameau de Faÿ à Chailly-en-Bière.



**Thierry FLESCH**  
Président



**Francis GUERRIER**  
Vice président  
Représentant la CAPF



**Alain THIERRY**  
Vice président  
Représentant la CAPF



**Gérard ROUX**  
Vice président  
Représentant la CAMVS



**Jacky SEIGNANT**  
Vice président  
Représentant la CAMVS



**Espérance VIEIRA**  
Vice présidente  
Représentant la CC2V



- Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)
- Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)
- Communauté d'Agglomération Pays de Fontainebleau (CAPF)

Le SEMEA est administré par un Comité Syndical composé de six membres titulaires élus par les conseils communautaires des intercommunalités membres.

Au sein du comité syndical, chaque **Commune** située dans le périmètre du SEMEA représente son **intercommunalité** à travers trois délégués :

- 2 délégués titulaires ;
- 1 délégué suppléant.

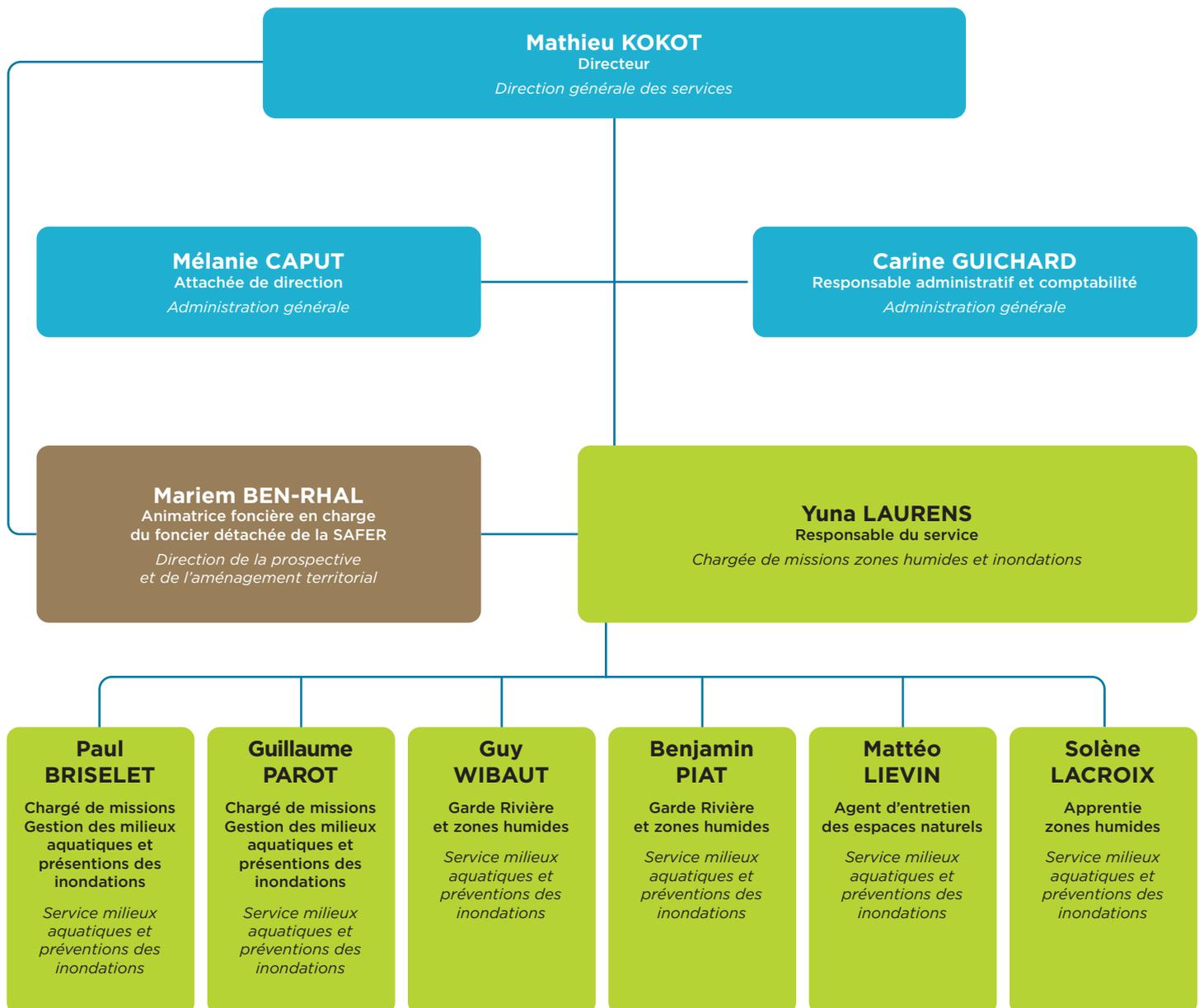
# ORGANIGRAMME DU SYNDICAT

Le SEMEA est composé d'une équipe administrative et technique.

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée de trois nouveaux agents dans l'équipe :

- un second chargé de mission gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- une chargée de mission en charge de l'animation et de la veille foncière
- un agent technique en charge de l'entretien des espaces naturels

- Direction générale des services
- Service milieux aquatiques et prévention des inondations
- Détachée SAFER

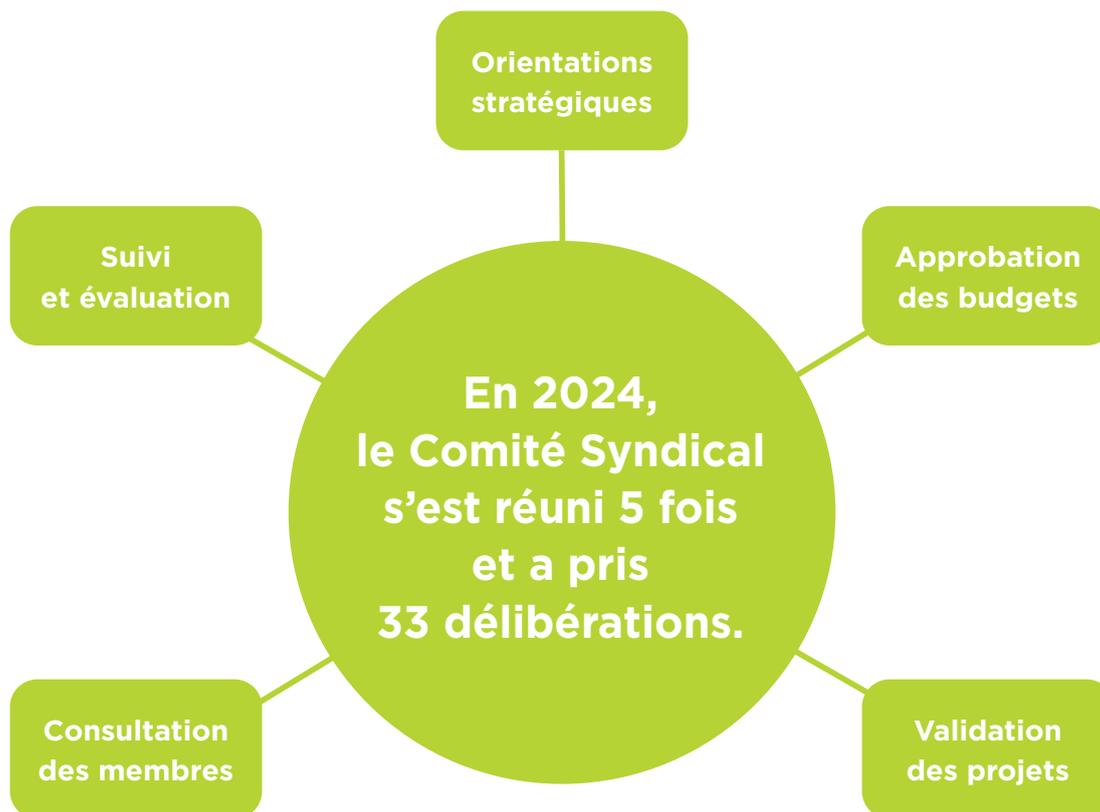


# VIE DU SYNDICAT

## ■ Son rôle



Comité syndical à Villiers-en-Bière



## ■ Évolution de l'équipe administrative et technique en 2024

En septembre 2023, le SEMEA s'était doté d'un personnel supplémentaire en contrat d'apprentissage en BTS Gestion et Protection de la Nature pour la conception du plan de gestion du Marais de Baudelut. L'apprentissage est arrivé à terme en septembre 2024 et les missions ont été reprises par le reste de l'équipe.

L'été 2024 a été marqué par le départ et le remplacement d'un chargé de mission en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Afin de renforcer la capacité du SEMEA à lancer et suivre les projets annoncés dans les différents contrats de territoire, un nouveau poste de chargé de missions

« Milieux Aquatiques et Prévention des inondations » a été créé. La prise de poste a eu lieu en juin 2024 et l'agent travaille principalement sur les projets de prévention des inondations et les actions du Programme d'Etudes Préalable Juine-Essonne-Ecole.

Le recrutement d'un agent d'entretien des espaces naturels permet au SEMEA de poursuivre le développement des actions réalisées en direct l'équipe de terrain et la reprise, également en interne, de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'entretien.

Enfin, le contrat d'animation foncière initié en 2023/2024 avec la SAFER d'Ile-de-France est renouvelé en 2025.



Bâtiment Lugan à Villiers-en-Bière

## ■ **Projet d'installation du SEMEA à Villiers-en-Bière en 2025**

Nous sommes ravis d'annoncer le projet d'installation du SEMEA dans les locaux du bâtiment LUGAN, prévu pour le milieu de l'année 2025. Ce projet marque une étape cruciale dans notre engagement à améliorer nos infrastructures et à offrir un environnement de travail optimal pour nos équipes.

En 2024, suite à la mission de définition des aménagements, le SEMEA a engagé une maîtrise d'œuvre afin de préparer et suivre les travaux.

Ceux-ci ont débuté en mars 2025, avec pour objectif de créer des espaces fonctionnels et modernes. Nous sommes convaincus que ces nouveaux locaux dans le bâtiment LUGAN offriront un cadre de travail inspirant et performant pour tous les membres de notre équipe.

Dès 2024, nos gardes rivières ont investi le futur atelier du bâtiment LUGAN pour entreposer le matériel nécessaire à la régie.



## ■ **Logistique du SEMEA**

La flotte automobile du SEMEA a été partiellement renouvelée par l'acquisition d'un nouveau véhicule de terrain, en remplacement d'un ancien. Une remorque et du matériel tel que des tronçonneuses et une débroussailleuse sont également venus compléter l'équipement des agents afin de leur permettre de réaliser l'entretien de nos rivières en toute sécurité.

# LES ÉVÈNEMENTS PUBLICS



## ■ 28 et 29 septembre 2024, le grand pique-nique du village du parc à Barbizon

Cette année, le SEMEA a de nouveau participé au Grand Pique-Nique des 28 et 29 septembre 2024 organisé par le Parc naturel régional du Gâtinais Français. Les agents se sont mobilisés pour animer le stand et répondre aux questions des riverains sur le thème "Vivre avec les rivières". Par l'intermédiaire de la maquette rivière, les visiteurs ont pu créer un village, aménager un territoire et découvrir les conséquences de leurs choix. Tout cela, en révisant leur lexique hydrologique !

## ■ 4 octobre, présentation de la rivière Ecole dans le parc de la mairie de Pringy

Dans le cadre de leur séminaire annuel, les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) participent à des conférences et des visites de sites d'intérêt sur le territoire. En octobre 2024, ils se sont arrêtés dans le parc de la Mairie de Pringy où les agents du SEMEA leur ont présenté les travaux de restauration qui y ont été réalisés en 2019 et 2020 ainsi que l'évaluation après travaux révélant la nette amélioration écologique de la rivière : diversité des espèces piscicoles et invertébrées accrue, augmentation des populations piscicole, plus grande diversité d'habitat et disparition des ragondins.



## ■ 28 juin, animation pédagogique sur les amphibiens à la ferme de la Chaillotine

Dans le cadre d'une alternance d'une année, le SEMEA a accueilli Solène Lacroix afin de préparer le plan de gestion du Marais de Baudelut. Solène avait également pour mission de créer et mettre en œuvre une animation pédagogique. Le 28 juin, Solène a réalisé son animation devant une trentaine de personnes réunies à la ferme de la Chaillotine à Chailly-en-Bière. A cette occasion, elle a sensibilisé les participants aux amphibiens, à leurs caractéristiques physiques, leur cycle de vie, leurs fragilités, leurs rôles, etc.... Quelques Crapauds Calamite ont pu être observés dans les mouillères autour de la ferme.

## ■ 17 octobre, animation sur le marais de Baudelut pour les élèves de Saltus Campus

Le SEMEA a présenté le marais de Baudelut (77) à une quinzaine d'élèves de Saltus Campus, un lycée d'agroécologie. Son rôle, ses richesses, les menaces auxquelles il fait face et les objectifs d'entretien et de restauration partagés par le SEMEA et ses principaux partenaires institutionnels ont ainsi été évoqués.

# 2

## BILAN D'ACTIVITÉS 2024 ET PERSPECTIVES 2025

Plaine d'Arbonne-la-Forêt

# ÉVÈNEMENT MARQUANT

## ■ Tempête Kirk - Inondations en octobre 2024

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie exceptionnelle en Île-de-France, avec un cumul annuel atteint dès septembre. Les 9 et 10 octobre, la dépression Kirk a provoqué un nouvel épisode majeur, avec 40 à 65 mm de pluie en 24 h, entraînant la saturation progressive des sols et la montée des cours d'eau, sans à-coup brutal.

Anticipant les risques liés à cette situation, le SEMEA a été placé en veille renforcée dès le 9 octobre. Les communes et propriétaires d'ouvrages ont été alertés. Dès la soirée, des débordements ont été constatés, touchant particulièrement Cély et Saint-Fargeau-Ponthierry, ainsi que Perthes, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Bois-le-Roi.

Des actions préventives efficaces, mises en œuvre en amont, ont permis de limiter les dégâts :

- Mise en eau de la zone d'expansion des crues à Dannemois,
- Ouverture de la vanne du bras de décharge à Pringy pour soulager le centre urbain.

L'équipe du SEMEA a également apporté un soutien opérationnel (conseils, retraits d'embâcles en urgence) aux communes et riverains mobilisés, et a maintenu une communication continue avec la préfecture pour relayer les difficultés rencontrées sur le terrain.

## ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES

### ■ Qu'entend-on par entretien ?

On entend par entretien des cours d'eau, le fait d'assurer le bon écoulement de l'eau pour la prévention des inondations, de préserver des habitats naturels favorables à la vie aquatique et à la qualité de l'eau. Les cours d'eau du territoire sont dits « non domaniaux ». Cela implique que l'entretien des berges incombe aux propriétaires riverains conformément à l'article L215-14 du code l'environnement.

Toutefois, au titre de la compétence GEMAPI et grâce à la mobilisation d'une Déclaration d'Intérêt Général, le SEMEA intervient pour l'entretien de sections de rivières privées (Article L215-16 du code l'environnement). Cette disposition facilite les actions d'urgence et garantit une gestion pluriannuelle cohérente et adaptée de l'ensemble du cours d'eau, dans un cadre préétabli.

### ■ Comment le SEMEA intervient-il ?

Les gardes rivières, les riverains et les élus locaux sont les premières sentinelles en bord de rivière. En cas de désordres constatés, ils font le nécessaire pour intervenir et maîtriser la situation au plus tôt.

La nature des travaux à réaliser diffère selon les secteurs et leurs enjeux. Exemple : le retrait d'embâcle est nécessaire dans les secteurs à risque de débordement en milieu urbain. En zone boisée, le maintien de certains embâcles ne bloquant pas totalement les écoulements, dynamise le cours d'eau et présente souvent une biodiversité aquatique riche et intéressante (poissons, insectes, mollusques, etc...). Les pêcheurs y trouveront souvent un certain attrait.

### ■ Quels sont ses moyens d'action ?

Les gardes rivières jouent un rôle essentiel dans cette gestion en réalisant diverses opérations en équipe, telles que le nettoyage et l'entretien des berges. Pour des interventions plus complexes, nécessitant des équipements spécifiques ou un effectif plus important, le SEMEA fait appel à des entreprises spécialisées dans le cadre d'un marché d'entretien. Ces collaborations permettent de mener à bien des travaux de faucardage, de déblaiement des gros embâcles ou d'élagage sur de longs linéaires, assurant ainsi la pérennité et favorisant un bon écoulement des cours d'eau.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS PHARES >>>

## ■ Lutte contre la Renouée du Japon :

La surveillance active du territoire a permis au SEMEA d'identifier trois nouveaux foyers de Renouée du Japon en bordure de cours d'eau alors que 540 m<sup>2</sup> sont déjà traités dans le cadre du programme d'entretien. Ces plantes envahissantes représentent une menace pour notre écosystème local car leur rapide propagation homogénéise le milieu entraînant une diminution de la biodiversité. Il est donc impératif d'agir rapidement à l'apparition d'un foyer pour limiter sa propagation.

Pour répondre à cette situation, un premier arrachage de ces nouveaux foyers a été réalisé en interne, ce qui a permis d'éliminer une partie des Renouées présentes. Notre objectif est ambitieux : à partir de 2025, nous prévoyons de traiter en interne, par arrachage manuel, l'ensemble des foyers émergents problématiques en bord de berges. Auparavant, cette opération était réalisée par une entreprise sur 8 foyers de Renouée. La reprise de cette action en interne garantira une approche répétée dès que besoin, efficace et durable sur un nombre de foyer supérieur.

Le SEMEA a donc réalisé en 2024 une opération « test » de mise en place d'une bâche Plantex® Pro sur un important foyer de Renouée à Noisy-sur-Ecole. Cette bâche présente des propriétés mécaniques et une perméabilité intéressantes. Le suivi de ce test permettra d'évaluer si cette option peut être retenue ailleurs sur le territoire.

Renouée du Japon, route d'Auvernaux à Saint-Fargeau-Ponthierry



Exemple d'opération d'entretien de zone humide



Encombrement du Ru de la Mare-aux-Évées à Villiers-en-Bière



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En hydrologie, le terme de « renard » ou « renard hydraulique » désigne un affouillement, ou un trou formé par érosion dans une digue, un barrage ou une berge perchée



Reprise des berges du Ru  
de la Mare-aux-Évées à Villiers-en-Bière

## ■ Reprise des berges du Ru de la Mare-aux-Évées à Villiers-en-Bière

Le SEMEA a récemment constaté qu'un renard - l'animal ! - avait dégradé les berges du Ru de la Mare-aux-Évées à Villiers-en-Bière. Ce dernier avait profité des hautes berges du ru pour y établir son terrier, laissant la terre dans le fond du lit et perturbant ainsi l'écoulement de l'eau.

Pour remédier à ce problème, le SEMEA a entrepris des travaux de réhabilitation sur une longueur de 10 mètres. Ces efforts ont permis de relever et de reconstruire les berges, rétablissant ainsi un ru fonctionnel et préservant l'habitat local. Grâce à cette initiative, l'écoulement de l'eau a été restauré. L'animal a dû refaire son terrier plus loin...

## ■ Sensibilisation des riverains à la gestion durable des cours d'eau

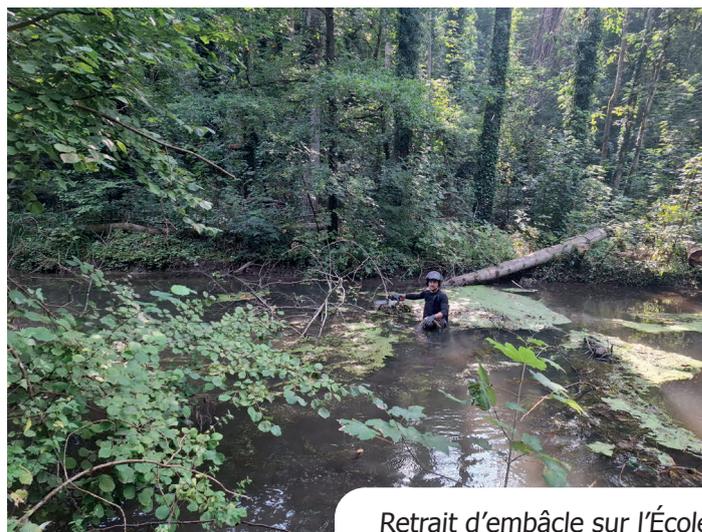
L'équipe du SEMEA s'engage activement auprès des riverains pour les sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion des berges, de la végétation et du lit des cours d'eau.

Pour accompagner les particuliers désireux d'entreprendre des travaux de restauration et d'entretien, le SEMEA propose des conseils et un suivi personnalisé des chantiers.

De plus, pour des projets vertueux et ambitieux, le SEMEA peut offrir une aide financière, sous réserve de validation par le Comité Syndical. Cette démarche vise à favoriser l'implication des habitants dans la préservation de leur cadre de vie tout en contribuant à la santé des écosystèmes aquatiques.

## ■ L'entretien des cours d'eau : le quotidien des agents du SEMEA

Outre la surveillance, le suivi des niveaux et la sensibilisation, les gardes rivières interviennent le plus souvent pour l'entretien de ces cours d'eau. Le dégagement des ouvrages, l'enlèvement de déchets, le retrait d'embâcles, l'entretien des plantations, l'arrachage d'espèces envahissantes, le débroussaillage et le dégagement d'ouvrages et d'accès aux points de vigilance, etc... sont autant d'actions qui préviennent les complications en cas de crues et participent au maintien de la qualité du milieu.



Retrait d'embâcle sur l'École



Gestion de la Renouée du Japon à Dannemois



Embâcle retiré à l'aide d'un treuil.



Grille anti-embâcle des Grands Cèdres à Saint-Fargeau-Ponthierry



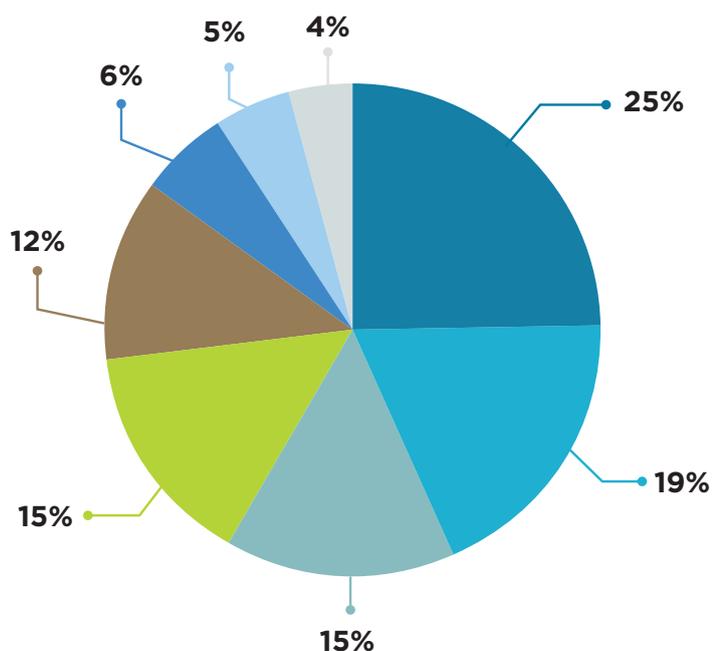
Pieux anti-embâcle du Lavoir de Lourdeau à Pringy

En 2025, une nouveauté majeure sera la reprise en interne de la gestion des espèces exotiques envahissantes grâce à son nouvel agent technique d'entretien des espaces naturels, Mattéo Liévin, qui permettra de gérer directement 800 m<sup>2</sup> de foyer de Renouée du Japon et d'économiser 22 000 euros dans le programme d'entretien.

Le programme d'entretien pluriannuel, quant à lui, mobilise des entreprises pour les opérations de plus grande envergure, garantissant un entretien différencié de la végétation des berges et permettant des interventions ciblées sur tout le linéaire en fonction des enjeux locaux.

**LÉGENDE :**

- Plantation
- Travaux de bucheronnage
- Entretien courant et d'accès au cours d'eau
- Travaux divers
- Gestion des espèces invasives
- Gestion des embâcles
- Entretien de la ripisylve
- Faucardage
- Déchets et exportation **1%**



**RESTAURATION**

Travaux de bucheronnage	114	Arbres abattus en préventif
Plantations	341	Arbres plantés

**ENTRETIEN**

Entretien de la ripisylve	655	Mètres linéaires entretenus dont 642 mètres d'élagage et 13 arbres entretenus
Gestion des embâcles	23	Embâcles gérés
Entretien courant et d'accès au cours d'eau	16 276	m <sup>2</sup> débroussaillés
Déchets et exportation	0,4	Tonne de déchets évacués
Gestion des espèces invasives	539	m <sup>2</sup> de Renouée traitée
Travaux divers	12	Jours
Faucardage	1 730	Mètres linéaires faucardés

**Bilan global des opérations 2024 réalisées en interne et avec entreprise :**

Le tableau ci-dessous présente les différentes opérations d'entretien effectuées, tant en interne qu'à l'extérieur par des entreprises spécialisées.

POSTES	TOTAUX
Retraits d'embâcles	52
Fauchage	6250m <sup>2</sup>
Abattage d'arbres menaçant	114
Gestion des espèces envahissantes	799 m <sup>2</sup>
Plantations	341

# LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La gestion du risque inondation est traitée par le SEMEA à différentes échelles, spatiales et temporelles, et selon différents angles. Le schéma suivant aide à mieux appréhender ces différentes approches et les objectifs visés.

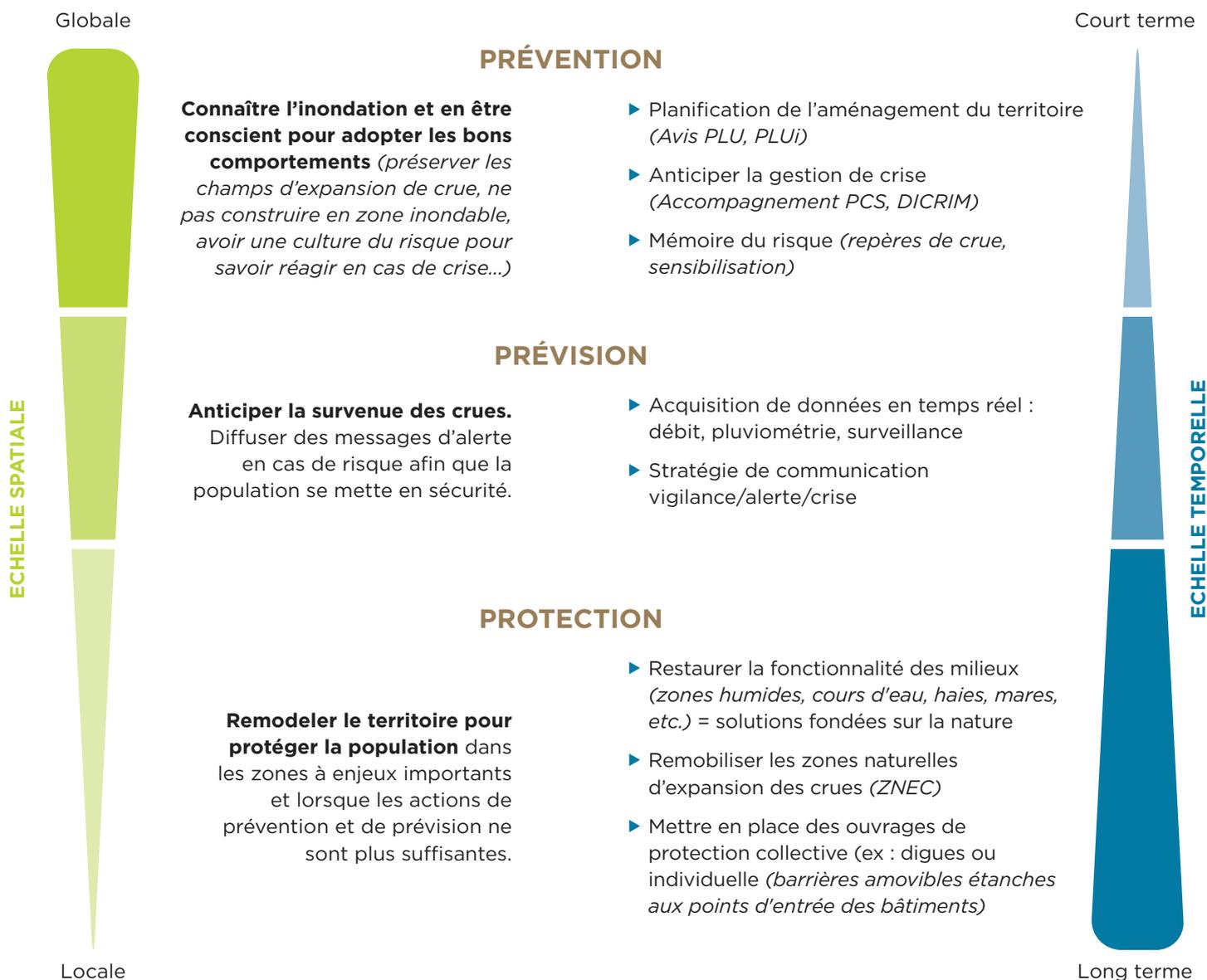
Ainsi, chaque action du SEMEA à visée « PI », et aussi « GEMA » dans une certaine mesure, entre dans cette stratégie.

## Stratégie de gestion du risque inondation

Concepts



Actions



## ■ Gestion des crues du ru de Moulignon : avancées et perspectives

Le ru de Moulignon draine un bassin versant de 40 km<sup>2</sup>, marqué en amont par un relief relativement plat et une occupation du sol majoritairement rurale. Dans cette zone, la gestion des fossés et des cours d'eau entraîne une évacuation rapide des eaux sans débordement significatif. En revanche, en aval, à Saint-Fargeau-Ponthierry, la vallée se resserre et le ru traverse un environnement urbain où la présence de sections busées freine les écoulements naturels. Cette configuration accentue les risques d'inondation, d'autant plus que les enjeux humains se concentrent précisément dans cette zone, avec de nombreuses habitations situées à proximité du ru. De plus, l'enfouissement du cours d'eau en fond de vallée, sans véritable exutoire pour les crues, aggrave la situation en période de fortes précipitations.

En 2024, la maîtrise d'œuvre a franchi plusieurs étapes techniques. En début d'année, des compléments topographiques ont été réalisés, suivis d'une modélisation fine permettant de cartographier les crues en prenant comme référence celle de 2016. En fin d'année, l'avant-projet a été présenté aux riverains concernés, puis au Comité de Pilotage avant d'être exposé lors d'une réunion publique le lendemain.



Exemple de modélisation de la crue de 2016 avant et après aménagement (CE3E, 2024)



Travaux de réouverture d'un bras du ru Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry.

À ce stade, huit actions ont été identifiées, nécessitant encore des ajustements. Elles requièrent notamment des calculs de dimensionnement, de la concertation et des validations réglementaires. Certains de ces projets impliquent une coordination avec APRR, gestionnaire de l'autoroute A6.

Les inondations causées par la tempête Kirk en octobre 2024 ont souligné l'urgence d'actions rapides pour atténuer les risques. Grâce aux études préalables, plusieurs mesures dites « sans regret » ont été identifiées. Ces actions, pouvant être mises en œuvre avant les travaux d'envergure, permettent d'apporter des améliorations immédiates.

L'une des principales mesures concerne la réouverture partielle du ru en zone urbaine sur 70 m linéaire. Dès novembre 2024, des réunions avec les services de l'État ont été organisées, aboutissant à une acceptation accélérée du dossier de déclaration Loi sur l'Eau à la mi-décembre. Les travaux ont ainsi pu être réalisés dès mars 2025.

D'autres interventions sans regret ont été retenues :

- La modification de l'entrée de la buse du bras haut sous la rue des Tilleuls ;
- La suppression du pont de pierre affaissé en amont du Parc Raymond Sachot ;
- La déconstruction/reconstruction ailleurs sur la parcelle d'un garage formant un frein hydraulique ;

Toutes ces actions seront poursuivies et affinées en 2025 par les équipes du SEMEA et le maître d'œuvre, afin d'améliorer durablement la gestion des crues et la résilience du territoire face aux inondations.

## ■ **Projet de lutte contre les inondations à Faÿ et Orsonville**

Dans le cadre de sa stratégie de réduction du risque inondation, le SEMEA a engagé une mission de maîtrise d'œuvre en vue de futurs travaux hydrauliques dans les secteurs de Faÿ (Chailly-en-Bière) et Orsonville (Villiers-en-Bière), fortement touchés par les inondations de mai-juin 2016.

L'étude en cours, lancée début 2024, vise à diagnostiquer les causes des désordres (ruissellement, remontées de nappes, busages favorisant les embâcles), intégrant une analyse écologique, hydrologique, hydraulique et topographique ainsi qu'à proposer des aménagements adaptés. L'objectif est d'identifier les zones à risque et de prioriser les actions.

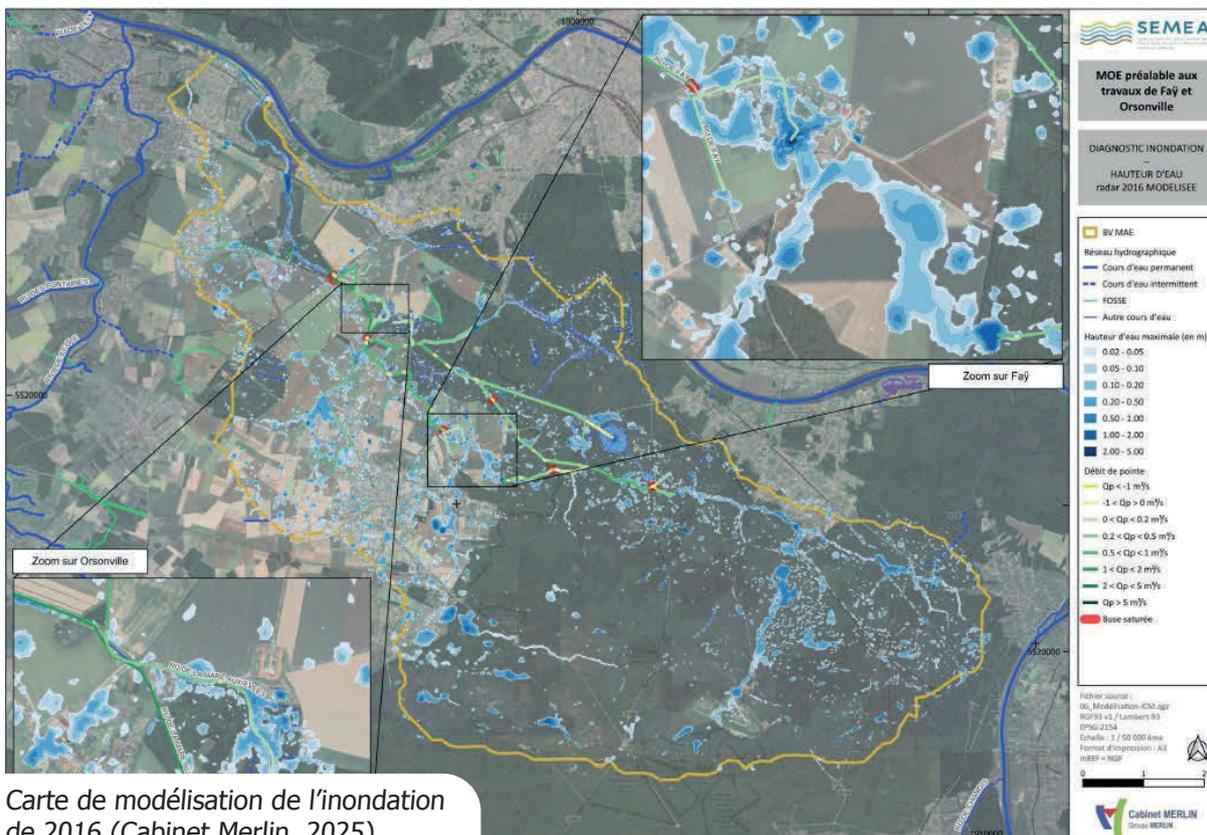


Travaux de réouverture d'un bras du ru Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry.

La phase avant-projet, débutée en décembre 2024, a mis en avant des solutions d'hydraulique douce permettant de freiner, stocker ou dévier les écoulements : merlons, fossés de défense, remise à ciel ouvert du ru de la Mare-aux-Évées et renaturation de son ancien tracé.

Un nouveau comité de pilotage a été réalisé en avril 2025 pour présenter les scénarios révisés aux partenaires institutionnels et financiers.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Directive-Cadre sur l'Eau, avec pour ambition d'atteindre le bon état écologique d'ici 2027. La maîtrise d'œuvre doit se poursuivre jusqu'en 2026 et représente un montant de 222 625 € HT, financé à 80% par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Carte de modélisation de l'inondation de 2016 (Cabinet Merlin, 2025)

# LES ACTIONS DU PEP EN COURS AU SEMEA



Programme d'actions de prévention des inondations

## PAPI | Juine Essonne École

### ■ Les diagnostics de vulnérabilité (action 5.4 et 5.5)

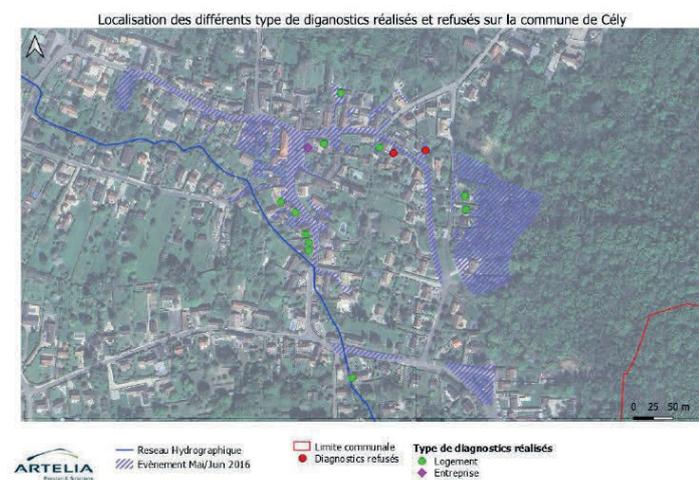
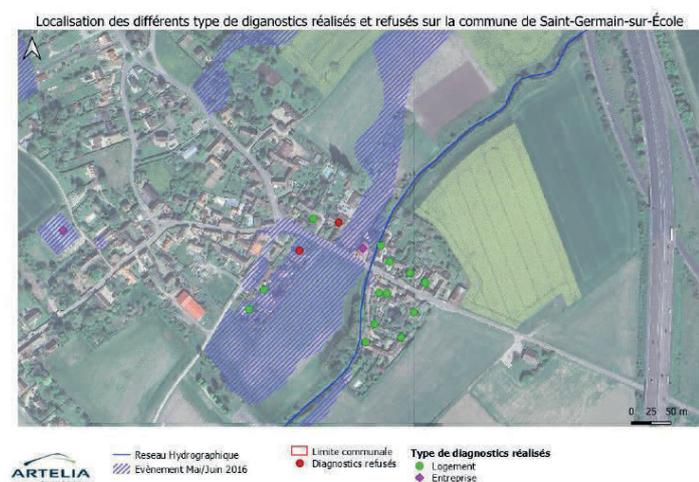
Dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP) lancé en 2021 dans le périmètre Juine-Essonne-École et porté par le Conseil Départemental de l'Essonne, une action intitulée « Diagnostics de Vulnérabilité » était prévue. Cette action concernait cinq communes : La Ferté-Alais, Buno-Bonnevaux, Saclas, Saint-Germain-sur-École et Cély, les deux dernières étant situées sur le territoire du SEMEA.

Cette action visait à réduire la vulnérabilité des bâtiments face au risque d'inondation à travers la réalisation de diagnostics techniques sur des habitations privées, bâtiments publics et locaux d'entreprises. Elle comportait également un volet pédagogique, destiné à sensibiliser les bénéficiaires au risque inondation, à leur fournir des informations réglementaires et à leur proposer des solutions concrètes et adaptées pour renforcer la résilience des biens.

Au total, 58 diagnostics ont été réalisés entre septembre 2023 et octobre 2024, dont 27 sur le territoire du SEMEA (24 habitations et 3 bâtiments d'entreprises). Chaque diagnostic, gratuit pour les habitants, a donné lieu à un rapport personnalisé comprenant des mesures préconisées, parfois subventionnables jusqu'à 80 % via le Fonds Barnier (ex : clapets anti-retour, batardeaux).

La dernière étape, prévue pour le printemps 2025, consiste à accompagner les bénéficiaires dans le montage des dossiers de subvention et la mise en œuvre des travaux.

Cette action constitue une expérimentation à grande échelle, susceptible d'être renforcée dans le cadre d'un PAPI complet, avec des moyens et des financements accrus.



### ■ Installation de stations de mesure hauteur/débit (Action 1.4)

Cette action vise à implanter quatre stations sur les principaux cours d'eau du bassin versant de l'École. Deux stations seront implantées sur l'École (amont et aval), une sur le ru du Rebais et une sur le ru de Moulignon. Ces stations permettront de suivre l'évolution des débits au cours de l'année et plus particulièrement pendant les crues, d'améliorer nos capacités de prévision des crues et également de suivre les étiages (basses eaux). En 2024, des stations temporaires ont été installées pour vérifier la pertinence du lieu d'implantation et démarrer l'acquisition de données. Le système temporaire choisi donnant de bons résultats, il a été décidé de pérenniser ce type d'installation en 2025. Cinq sondes seront ainsi acquises en 2025 pour compléter le réseau de mesure en équipant également le ru de la Mare-aux-Evées.

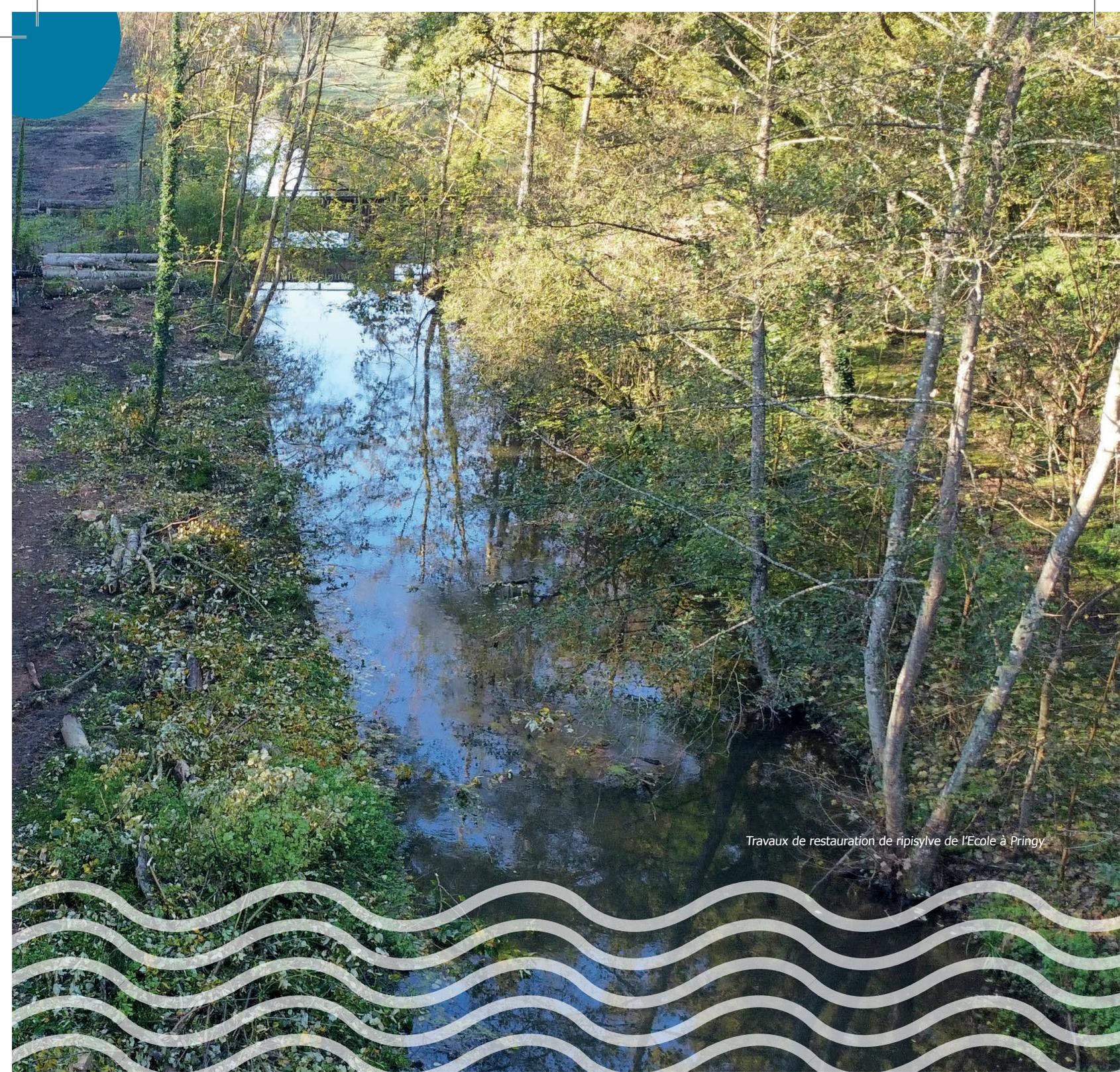


## LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

### ■ Restauration des abords de l'École à Pringy par abattage de peupliers et replantation d'espèces adaptées

En 2024, la dernière parcelle de peupleraie vieillissante située à proximité de l'École à Pringy a été abattue. Ces arbres, qui tombaient un à un, créaient des embâcles et des bouchons dans la rivière, perturbant les écoulements et dégradant les berges. Dans le cadre du marché d'entretien du SEMEA, 104 arbres ont été abattus pour compenser la dénaturance de cette zone.

Ces travaux ont laissé une parcelle nue, offrant une opportunité précieuse pour restaurer la ripisylve en reconstituant un peuplement arboré composé d'essences adaptées : 341 arbres et arbustes sont ainsi prévus en remplacement.



Travaux de restauration de ripisylve de l'Ecole à Pringy



Restauration de la ripisylve à Pringy

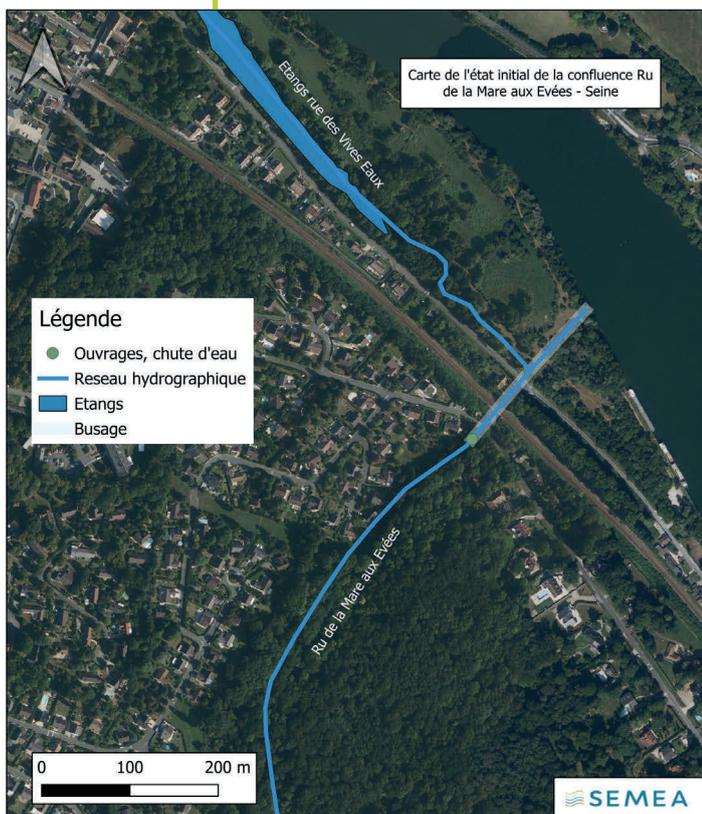
## ■ Restauration de la confluence entre le ru de la Mare-aux-Evées et la Seine à Boissise-le-Roi

Aménagée dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en raison de récurrentes inondations, la confluence a été largement modifiée par la mise en place d'une succession d'aménagements. À l'heure actuelle, à Boissise-le-Roi, le ru de la Mare-aux-Evées traverse le déversoir d'orage (aussi appelé « décanteur »), d'où il est réparti dans plusieurs canalisations passant sous des routes et la voie de chemin de fer. L'un des bras alimente les étangs de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « la prairie Malécot ». L'autre bras est enterré sur environ 200 mètres jusqu'à la Seine.

Malgré ces aménagements, le secteur reste soumis au risque inondation. De plus, cette configuration génère une rupture totale des continuités piscicoles et sédimentaires entre la Seine et le ru de la Mare-aux-Evées.

Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs gestionnaires de ce secteur de confluence entre le ru de la Mare-aux-Evées et la Seine ont en commun de vouloir améliorer cette situation. Ainsi, plusieurs projets avancent en parallèle ayant vocation à la fois d'améliorer l'accessibilité, la mobilité mais aussi de restaurer et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et leurs qualités. Ces modifications permettraient une meilleure réponse du secteur aux fortes intempéries en accumulant l'eau dans des zones d'expansion de crue, en augmentant la capacité épuratrice du ru de la Mare-aux-Evées avant la confluence avec la Seine, tout en restaurant la continuité écologique entre le ru et la Seine

L'année 2025 verra le démarrage de la conception de ce projet en concertation avec les acteurs locaux.



## ■ Restauration du ru du Rebais dans le marais de Baudelut

Le ru de Rebais et le marais de Baudelut sont actuellement déconnectés, entraînant un assèchement progressif du marais. Cette situation réduit ses fonctionnalités :

- Hydrologiques de régulation des crues et des étiages,
- Epuratrices de filtration de l'eau,
- De réservoir de biodiversité avec une homogénéisation des milieux.

Afin d'y remédier, le SEMEA mène un projet visant à reconnecter le ru à son fond de vallée et aux zones humides, améliorant ainsi la capacité du site à stocker et restituer l'eau en fonction des saisons.

Une réunion d'information s'est tenue en septembre 2024 avec les acteurs locaux et le propriétaire du site. Elle a marqué une étape clé dans la concertation autour du projet et son appropriation par les parties prenantes.

Le recrutement d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre des actions de restauration sera lancé début 2025, pour un démarrage au printemps. Ce projet représente une avancée significative pour la gestion durable des ressources en eau sur le territoire.



Marais de Baudelut

## ■ Restauration des berges dans la rue Grande à Saint-Fargeau-Ponthierry

Dans le cadre d'une collaboration avec la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry, une intervention a été réalisée pour remédier à un affaissement, sur 20 mètres, des berges du ru de Moulignon et du trottoir qui le borde, causé par le passage fréquent des véhicules sur la chaussée.

Le SEMEA, en partenariat avec la Commune, a entrepris des travaux de restauration des berges en utilisant des boudins géotextiles, qui ont été soigneusement plantés d'hélophytes. Cette initiative vise non seulement à restaurer la stabilité des berges grâce au système racinaire des plantes aquatiques, mais aussi à favoriser la biodiversité locale.

Par la suite, la mairie a pris des mesures pour stabiliser le trottoir, garantissant ainsi la sécurité des usagers tout en préservant l'intégrité de l'environnement.



Travaux de reprise des berges dans la rue Grande à Saint-Fargeau-Ponthierry



Le ru des Sources Brolles à Bois-le-Roi



## ■ Restauration du ru des Sources Brolles à Bois-le-Roi

Dans le cadre de l'étude de « définition des programmes d'entretien et d'aménagement des petits affluents situés en rive gauche de la Seine sur le territoire du SEMEA » portée par le bureau d'études CIAE, l'action visant à renaturer le ru des Sources Brolles a été identifiée dans la commune de Bois-Le-Roi.

Situés dans une ancienne propriété aujourd'hui communale, un ancien lavoir et un réseau de fossés bétonnés très dégradés dénaturent le paysage et nuisent à la connexion entre la zone humide et le ru des Sources Brolles.

Ces installations induisent une accélération des écoulements qui peuvent, en cas d'évènement extrême, inonder la voie en aval sur le « quai de la ruelle ». Leur retrait ralentirait les écoulements et favoriserait la recharge de la zone humide.

En 2024, l'équipe du SEMEA a démarré la conception du projet qui tient compte de la nature du site, très humide et en pente forte, ce qui rend l'utilisation d'engin de travaux difficile. La conception du projet et les travaux sont prévus en 2025.



## ■ Bilan du Contrat Territorial Eau et Climat 2019-2024

Le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2019-2024 est un outil de contractualisation mis en place avec l'AESN afin de financer des projets répondant aux enjeux définis par le SDAGE et les SAGE. Ces documents de planification visent à améliorer la qualité de la ressource en eau, conformément aux objectifs fixés par la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE). L'AESN soutient également la mise en œuvre du CTEC en finançant deux postes sur la période 2019-2024.

2025 correspond à une année de transition destinée à dresser le bilan du précédent CTEC et à bâtir le prochain contrat en ajustant le niveau d'ambition aux intentions du territoire.

# STRATÉGIE FONCIÈRE

L'année 2024 a marqué une nouvelle étape dans la démarche de concertation et de collaboration avec les acteurs du territoire. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées, permettant d'établir des échanges constructifs avec les différentes parties prenantes. Ces réunions ont été l'occasion de renforcer la connaissance mutuelle, d'identifier les attentes de chacun et de recueillir des informations essentielles pour la gestion des problématiques liées à la GEMAPI.

Durant l'année écoulée, plusieurs partenaires et acteurs du territoire ont été rencontrés, comprenant des élus locaux, des riverains, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et d'autres acteurs clés. Ces rencontres ont permis de dresser un état des lieux précis des enjeux locaux, d'échanger sur les priorités à définir et de poser les bases d'une collaboration durable et constructive.

Cette année de prise de contact a également permis d'approfondir l'appropriation des problématiques spécifiques au SEMEA, offrant ainsi une meilleure compréhension des défis à relever pour l'avenir. Ces échanges nourrissent désormais la réflexion pour les actions à mener dans les prochaines années, en tenant compte des préoccupations exprimées par les différents acteurs du territoire.



Elle privilégie au maximum la voie amiable.

## CONTRIBUTIONS AUX ACTIONS DES PARTENAIRES

Le SEMEA contribue également aux actions des partenaires du territoire, notamment en urbanisme. En effet, pour prendre en compte les enjeux liés à la ressource en eau et aux risques, il est nécessaire d'en avoir une bonne connaissance au moment de l'élaboration des documents de planification et de réglementation. Ainsi, le SEMEA intervient dans les portés à connaissances et donne des avis sur les PLU, PLUi, SCOT, PCAET, Atlas de Biodiversité, etc...

En 2024, ces contributions ont été les suivantes :

DOCUMENTS D'URBANISME	NOMBRE DE SUIVI
Avis d'urbanisme (DP, PA, PC, etc.)	9 avis donnés
Suivi/Avis PLU, PLUi	3 PLU/PLUi suivis
Suivi Atlas Biodiversité	1 Atlas suivi
Suivi SCOT	1 SCOT suivi

Mouillères de la Plaine de Bière



Plaine de Courances

# 3

## BILAN FINANCIER

Vallée de l'École entre Perthes et Saint-Sauveur-sur-École

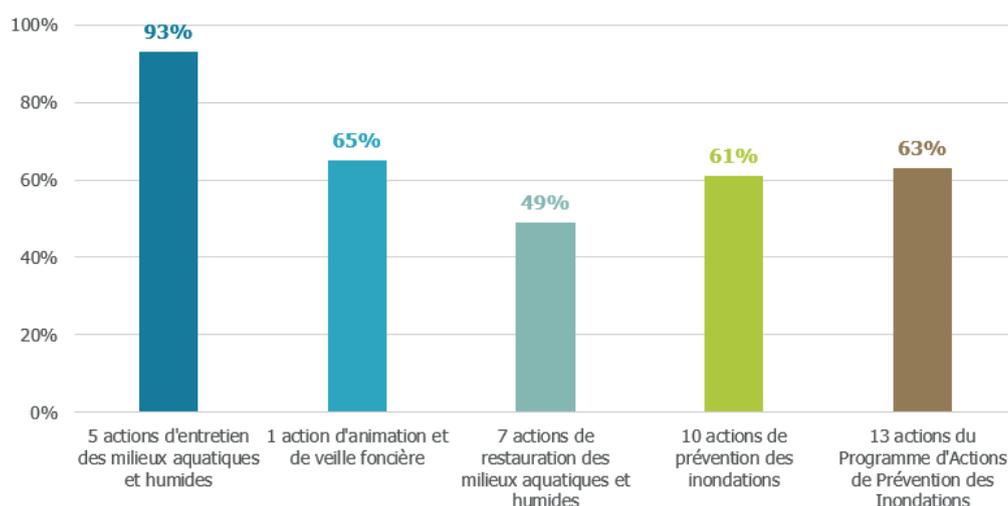
# AVANCEMENT TECHNIQUE DES ACTIONS PROGRAMMÉES EN 2024

**36 actions de GEMAPI étaient programmées et réparties entre les 7 agents du service rivières et prévention des inondations. En progression par rapport à 2023, l'avancement technique de ces actions est à 66% en 2024.**

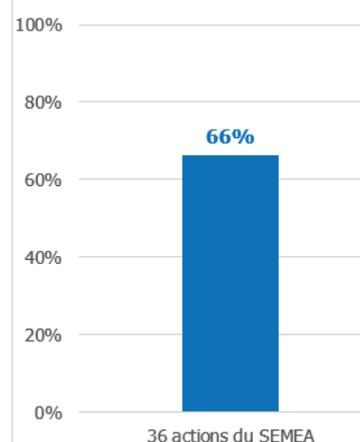
Compte tenu de la multiplicité des acteurs et du niveau d'ambition des actions, la concertation autour des sujets fonciers et techniques s'inscrit sur plusieurs années.

L'équipe technique s'est renforcée à mi-année, permettant une meilleure anticipation des préalables réglementaires et fonciers. Ainsi, davantage d'actions ont émergé en 2024, ouvrant la voie à des travaux d'aménagement dès 2025.

**Année 2024  
Avancement technique par type d'actions  
36 actions au total**



**Année 2024  
Avancement technique global**



## Plus spécifiquement :

- Les opérations d'entretien programmées en 2024 ont été réalisées à 93%, la régie constituant une part importante de celles-ci.
- Pour la première année, l'animation et la veille foncières ont été déployées dans le périmètre du SEMEA, permettant d'engager très concrètement plusieurs concertations, notamment avec les propriétaires et exploitants agricoles intéressés par les démarches portées par le SEMEA. Suite à la crue d'octobre 2024, l'animation foncière a permis de concrétiser des aménagements dans le cadre de travaux d'urgence.
- L'arrivée d'un troisième chargé de mission a permis de soutenir davantage les actions de restauration des milieux aquatiques et humides. Malgré un meilleur taux de réalisation qu'en 2023, celles-ci restent parmi les plus difficiles à mettre en œuvre. Cela peut s'expliquer par le fait que la concertation autour des milieux est plus longue. L'équipe technique est également très mobilisée par les actions de prévention des inondations.
- Les différentes maîtrises d'œuvre pour la prévention des inondations ont bien progressé en 2024, ce qui a permis au SEMEA de lancer de premiers travaux dès 2025, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry.
- Les actions issues du PAPI Juine-Essonne-Ecole ont fait l'objet d'un avenant afin de leur permettre d'aboutir avant la fin d'année 2025. Cependant, la majorité d'entre elles ont été finalisées en temps et en heure. Seules les actions liées à la modélisation hydraulique du bassin versant de l'Ecole nécessitent un temps plus long, nécessaire à recueillir davantage de données de terrain.
- Si l'effectif de l'équipe technique n'évoluera pas, le troisième chargé de mission et l'agent d'entretien des milieux naturels passeront à plein temps en 2025, renforçant ainsi les moyens d'action du SEMEA.

# FONCTIONNEMENT

## ■ Fonctionnement réalisé en 2024

**En 2024, le SEMEA a dépensé 1 030 172€ en fonctionnement sur un prévisionnel de 1 289 176€, soit une consommation de 80% du budget.**

Les dépenses d'entretiens de la rivière Ecole et du ru de la Mare-aux-Evées ont été réalisées à 79%, les charges de personnels quant à elle à 95%.

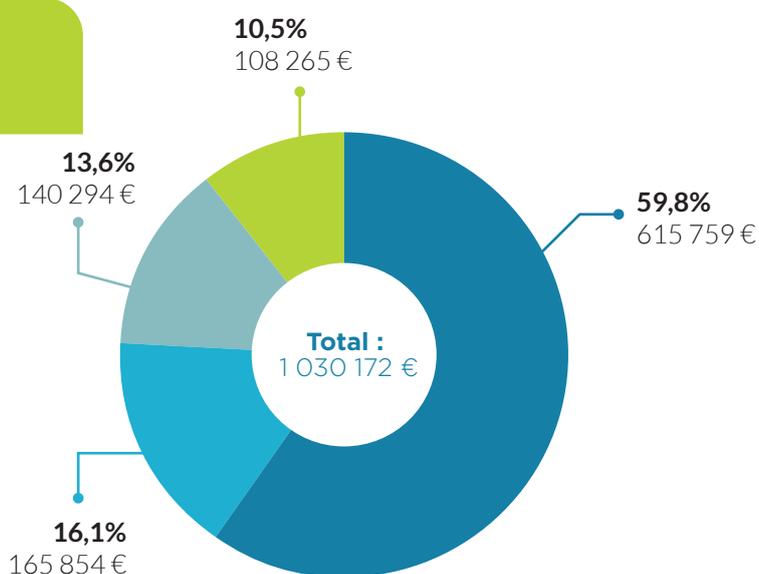
Des études générales structurant l'action du SEMEA sont inscrites en fonctionnement, notamment les études intégrées au Programme d'Actions de Prévention des inondations Juine-Essonne-Ecole. Les dépenses relatives à ces études ont été réalisées à 40%.

La prestation d'animation et de veille foncières lancée en janvier 2024 a été réalisée à 100%.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES EN 2024

#### LÉGENDE :

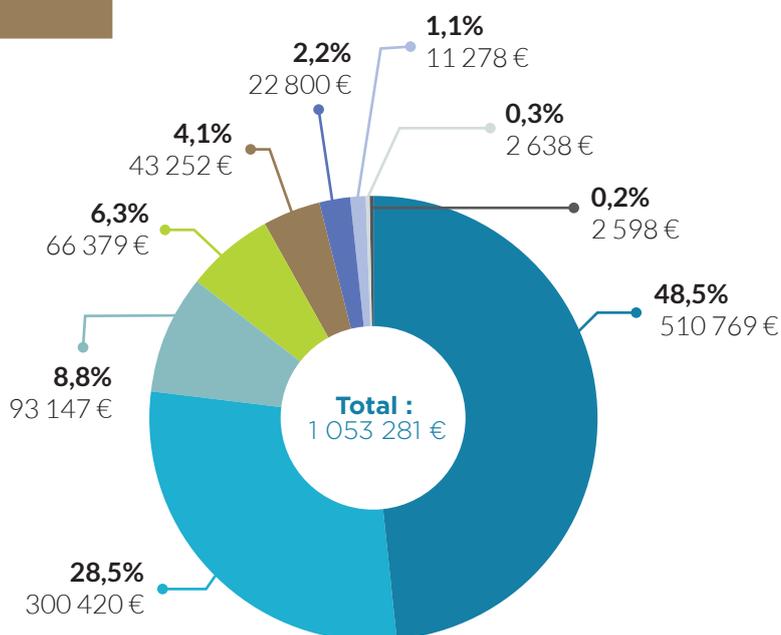
- Charges de personnel
- Travaux d'entretien des cours d'eau
- Autres charges de fonctionnement de la structure
- Etudes générales



### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PERÇUES EN 2024

#### LÉGENDE :

- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées
- Autres recettes
- Subventions du Conseil Départemental de l'Essonne
- Subventions de la Métropole du Grand Paris
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Subventions de l'Etat



## Perspectives de fonctionnement 2025

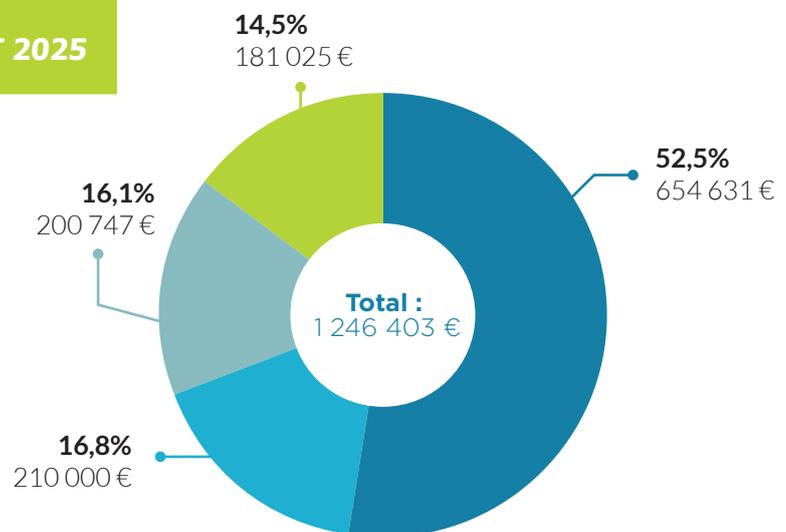
Le montant des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 du SEMEA est estimé à **1 246 403€**, représentant une baisse de 3% par rapport à 2024, ceci malgré le passage à plein temps du troisième chargé de mission et de l'agent d'entretien des milieux naturels.

Cette baisse est notamment possible du fait qu'une part importante des travaux d'entretien sont désormais réalisés en régie, ce qui représente une économie évaluée à environ 37 000€ par rapport à 2024.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2025

#### LÉGENDE :

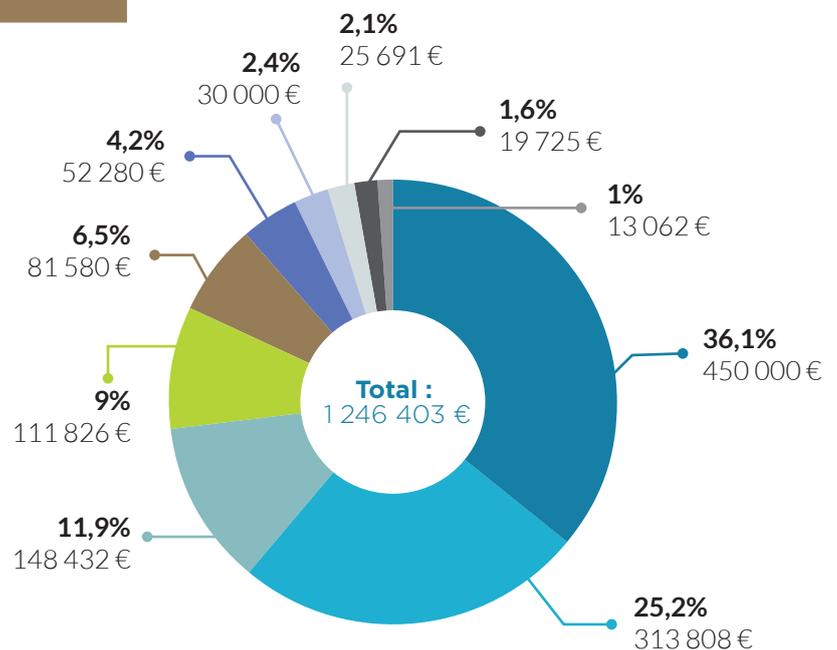
- Charges de personnel
- Travaux d'entretien des cours d'eau
- Autres charges de fonctionnement de la structure
- Etudes générales



### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES 2025

#### LÉGENDE :

- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Part du résultat de l'année 2024 affectée à l'année 2025
- Participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées
- Subventions de l'Etat
- Subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Autres recettes
- Subventions du Conseil Départemental de l'Essonne
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne



# INVESTISSEMENTS

## Investissements réalisés en 2024

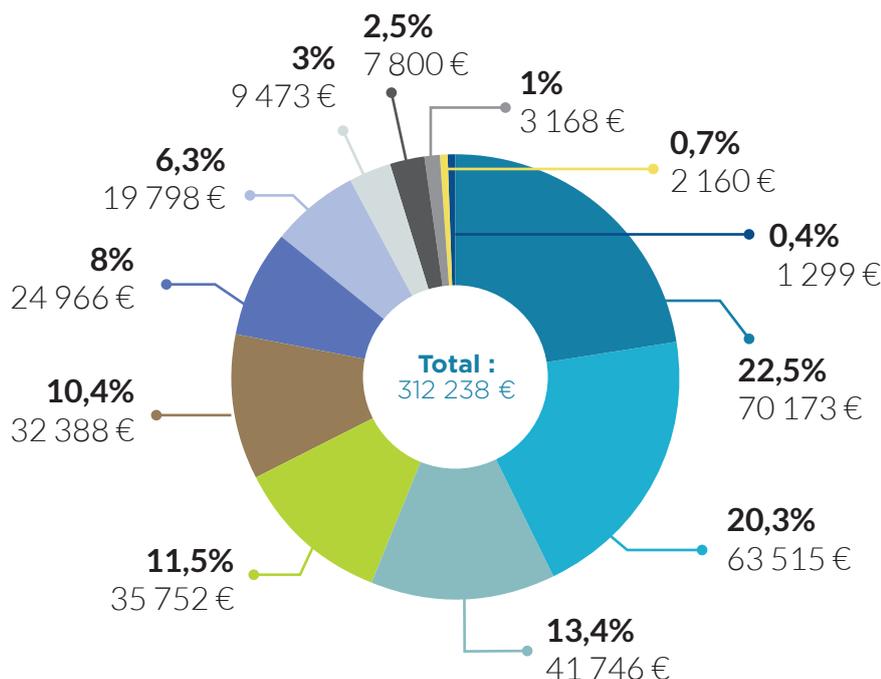
**En 2024, le SEMEA a réalisé 312 238€ de dépenses d'investissement sur un prévisionnel de 1 247 189€, soit une consommation de 25% du budget d'investissement 2024 (hors reprise de résultat de l'année 2024).**

Comme en 2023, le résultat d'investissement reste faible en 2024. Cependant, le renforcement du service rivière et

prévention des inondations et l'animation foncière vont permettre d'atteindre un meilleur résultat en 2025.

S'il était encore difficile d'anticiper les dépenses d'investissement en 2024, les études de maîtrise d'œuvre étant toujours en cours, le Syndicat a bien mis en réserve la trésorerie nécessaire afin de lancer les premiers travaux dès 2025. Ainsi, les montants d'investissement non consommés en 2024 sont bien reportés à 2025.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT RÉALISÉES EN 2024



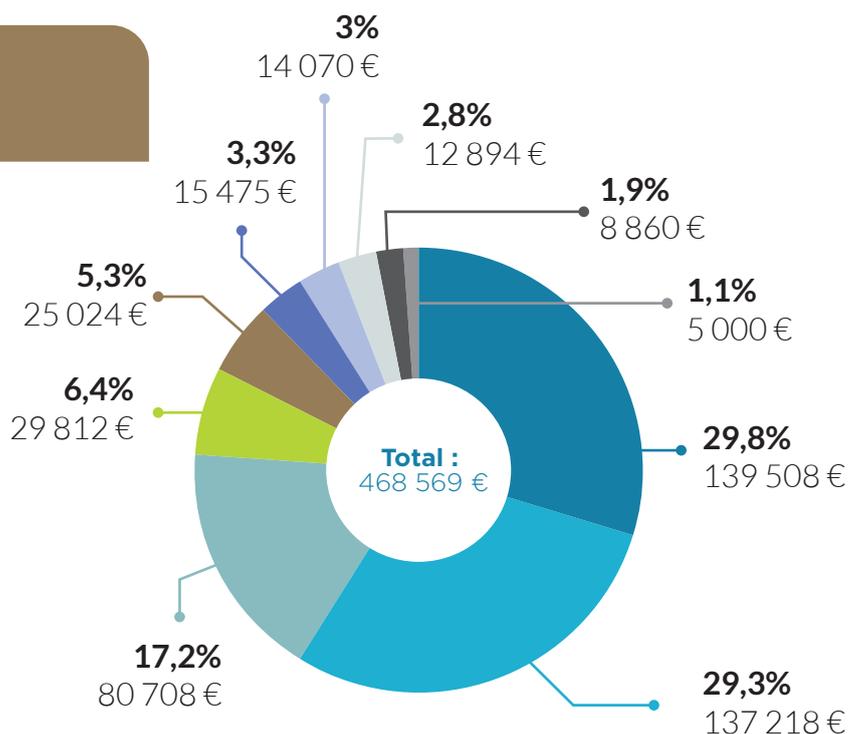
#### LÉGENDE :

- Maîtrise d'œuvre pour la protection des hameaux de Fay et Orsonville et la restauration du ru de la Mare-aux-Evées
- Etude pour l'entretien et l'aménagement des petits affluents de Seine
- Maîtrise d'œuvre pour préventions des inondations et restauration du ru de Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry
- Remboursements d'emprunts
- Matériels informatique, de bureautique et de transport
- Maîtrise d'œuvre pour la prévention des inondations par le ru des Vaux à Cély
- Autres dépenses d'investissement
- Frais annexes
- Aménagement des futurs locaux du SEMEA
- Travaux de renforcement d'une surverse à Dannemois
- Installation de panneaux pédagogiques liés à des repères de crue
- Ecopaturage dans le cadre du plan de gestion du Marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière

## RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PERCUES EN 2024

### LÉGENDE :

- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau
- Participation de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine
- Amortissements
- Participation de la Communauté de Communes des Deux Vallées
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Participation de l'EPTB Seine Grands Lacs
- FCTVA
- Subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Autres recettes



La rivière Ecole regagnant son talweg en amont du Grand Moulin à Perthes



## ■ Perspectives d'investissements 2025

Les actions d'investissement prévues en 2025 sont :

### La rivière Ecole à Courances et Dannemois :

- l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique dans le parc du château de Courances et la redynamisation de l'Ecole

### La rivière Ecole à Dannemois et Soisy-sur-Ecole :

- Travaux test de recharge granulométrique

### Le ru de Moulignon à Saint-Fargeau-Ponthierry, une étude de maîtrise d'œuvre pour :

- le réaménagement du bras du haut et déconnexion de la mare des Communs
- la remise à ciel ouvert du ru de Moulignon sous la place des Tilleuls
- le retrait du verrou du ru de Moulignon dans la rue Grande, comprenant les travaux d'aménagement
- la renaturation de quatre tronçons urbains

### Le marais de Baudelut à Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière et Saint-Martin-en-Bière :

- l'étude de maîtrise d'œuvre pour la remise en fond de vallon du ru du Rebais dans le marais
- l'étude de définition du plan de gestion du marais de Baudelut
- la mise en œuvre de l'éco pâturage de Highlands dans le marais

### Le ru des Vaux à Cély :

- l'étude de prévention des inondations dans le bassin versant du ru des Vaux
- Les premiers travaux d'optimisation des bassins d'eaux pluviales routières en amont de Cély

### Le ru de la Mare-aux-Evées et le Vieux Ru à Chailly-en-Bière et Villiers-en-Bière :

- l'étude de maîtrise d'œuvre pour la remobilisation de la zone d'expansion des crues et la remise à ciel ouvert du ru de la Mare-aux-Evées et la renaturation du Vieux Ru à Orsonville
- l'étude de prévention des inondations dans le hameau de Faÿ

### Le ru de la Mare-aux-Evées à la confluence avec la Seine à Boissise-le-Roi :

- l'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique du ru de la Mare-aux-Evées à la confluence avec la Seine à Boissise-le-Roi

### La confluence Rebais-Ecole à Cély et Perthes :

- l'étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique du Rebais entre le pont de l'Allée du parc à Cély et la confluence avec l'Ecole à Perthes (inclus)

### Le ru de la Sausaie à Saint-Fargeau-Ponthierry :

- Les travaux de mise en place de redents dans le ru de la Sausaie et création de brèches dans le merlon de curage dans le Bois des Aulnaies

### Etude et installation de stations de mesures hydrométriques dans le périmètre du SEMEA :

- Installation des stations et création d'une interface de visualisation des données
- Installation de pluviomètres

### Le ru du Rebais à Cély :

- Travaux de restauration des berges du Rebais à Cély

### Installation de trois panneaux pédagogiques liés aux repères de crues à Cély, Dannemois et Saint-Fargeau-Ponthierry

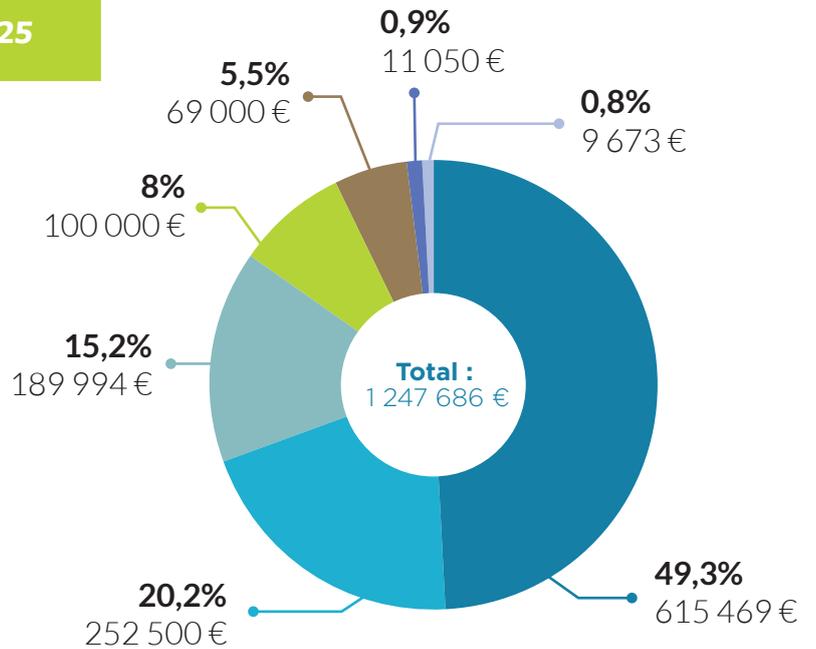
### Plantations d'arbres et d'arbustes

### Les travaux de réaménagement des futurs locaux du SEMEA

## RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2025

### LÉGENDE :

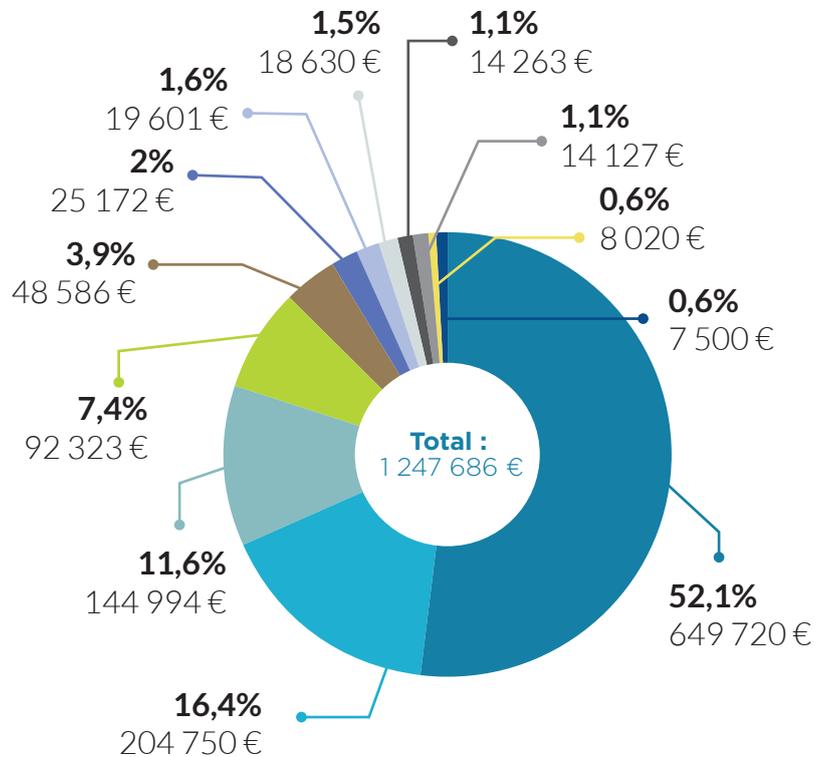
- Projets de prévention des inondations
- Projets de restauration des milieux aquatiques
- Travaux d'aménagement des futurs locaux du SEMEA
- Maîtrise foncière
- Matériels informatique, bureautique et de transport
- Frais annexes
- Remboursements d'emprunts



## RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2025

### LÉGENDE :

- Emprunt
- Excédents de fonctionnement reportés en investissement
- Subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Subventions du Conseil Départemental de Seine-et-Marne
- Part du résultat de l'année 2024 affectée à l'année 2025
- Amortissements
- Subventions du Conseil Départemental de l'Essonne
- Subventions du Conseil Régional d'Ile-de-France
- Participation de l'EPTB Seine Grands Lacs
- FCTVA
- Subventions de l'Etat
- Autres recettes



En 2025, les EPCI membres du SEMEA ont réduit de 26% leurs participations au budget du SEMEA par rapport à 2024.

Cette baisse contraint le fonctionnement en 2025 mais n'impacte pas les opérations d'entretien. L'épargne nette disponible nous permet d'assurer nos investissements et préserver les capacités du Syndicat.



**Siège administratif :**  
Mairie de Villiers-en-Bière,  
rue Cambot  
77190 Villiers-en-Bière

**Bureaux :**  
La Bobitaine 20, boulevard du Maréchal Lyautey  
91490 Milly-la-Forêt

**Déménagement à partir de Septembre 2025 :**  
Bâtiment LUGAN  
2 rue de la Bascule  
77190 VILLIERS-EN-BIERE

**06 37 02 63 93**  
**contact@le-semea.fr**

